

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Argument formidable

Le *Monde* dans une réponse au *Moniteur du Commerce* dit :

"L'instruction qu'on nous donne est au moins égale à celle de n'importe quel paps du monde."

Le *Canada-Review* répond :

"Nous demanderons aux rédacteurs du *Monde* qui sont tous censés avoir fait des études aussi classiques qu'incomplètes, pourquoi ils n'ont pas appris à corriger les épreuves convenablement."

Quelle force d'argumentation chez notre nouveau réformateur

Pas de confusion

La *Semaine Religieuse* de Montréal demande, à qui de droit, de ne pas confondre l'enseignement avec le contrôle de l'enseignement.

"Le clergé, c'est-à-dire l'Eglise, a le droit et le devoir de contrôler, c'est-à-dire de surveiller efficacement toutes les branches de la science profane."

Il n'y a pas deux opinions là-dessus chez les catholiques éclairés.

Un témoignage

M. le secrétaire provincial, l'honorable L. P. Pelletier, disait dernièrement dans l'un de ses discours :

"Je ne crains pas d'affirmer ici, défiant toute contradiction : Nos lois scolaires sont les plus grandes, les plus larges et les plus belles qu'il y ait moyen d'avoir pour un jeune pays comme le nôtre, le plus bel exemple qu'il soit possible de suivre surtout, chez un peuple composé d'éléments hétérogènes au point de vue des races et des croyances."

Enfants pauvres

Dans une récente assemblée des commissaires, des écoles catholiques de Montréal présidée par M. le curé Sentenne, il est décidé que le principal de chaque école devra admettre à l'enseignement *les enfants pauvres*, pourvu qu'ils soient recommandés par le surintendant de l'instruction publique.